

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE**

COMMUNE DE CHALIGNY

Nombre de conseillers

SEANCE DU 27 JANVIER 2012

En exercice	Présents	Votants
23	17	19

L'an deux mille douze, le vingt sept janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Filipe PINHO, Maire.

Date de la convocation

Le 23 janvier 2012

Etaient présents : MM. PINHO, KREMER, HESS, Mme HOLWECK, MM. PERISSE, CHARPENTIER, CHUARD, CIAPPELLONI, GRBIC, HORNBECK, JACQUOT, Mme KALTENECKER, Mme NOEL, Mme OLDRINI, MM. PERROT, SIMON et Mme WAZYLEZUCK

Date d'affichage

Le 30 janvier 2012

Etaient excusés : Mme BARTHELEMY, Mme MAZZUCOTELLI, Mme ROUGEAUX

Transmis à la Préfecture

Le 30 janvier 2012

Etaient absents : M. DUBOIS, Mme GERDOLLE, M. MARQUIS.

Mme MAZZUCOTELLI et Mme ROUGEAUX ont délégué respectivement leur mandat à Mme WAZYLEZUCK et M. KREMER

M. CHUARD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

DCM N° 2012-01-01 – 8.1 – ENSEIGNEMENT – Fermeture de l'école maternelle du Centre

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les problèmes d'effectifs rencontrés dans les écoles de la commune, et plus particulièrement dans les écoles maternelles.

Il lui confirme qu'une classe sera fermée à la rentrée 2012 à l'école maternelle du Centre et qu'une menace pèse également sur une classe de l'école maternelle du Val Fleurion.

Il propose alors au Conseil Municipal de fusionner les deux écoles en les regroupant dans les locaux de celle du Val Fleurion, ce qui permettrait de n'aboutir qu'à une suppression.

Les locaux actuels de cette école permettent ce regroupement, mais il faudra rapidement décider de la destination des locaux de la maternelle du Centre qui serait provisoirement fermée et d'une modification, voire d'une extension de ceux de l'école maternelle du Val Fleurion.

Dans un premier temps, le maire propose donc au Conseil Municipal de décider la fermeture de l'école maternelle du Centre à la rentrée de septembre 2012 et une fusion de l'école maternelle du Centre et de l'école maternelle du Val Fleurion dans les locaux de cette dernière à la même date.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Après avoir pris connaissance du dossier,

2012/002

Après avoir été informé des discussions menées avec les enseignants et les parents,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE la fermeture provisoire de l'école maternelle du Centre à compter de la rentrée de septembre 2012,

DECIDE que tous les enfants de maternelle seront scolarisés à l'école maternelle du Val Fleurion à compter de cette même date,

CHARGE le Maire d'informer Monsieur l'Inspecteur de l'éducation nationale du secteur et Monsieur l'Inspecteur d'Académie de ces décisions.

DCM N° 2012-01-02 – 9.1 – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE – Projet Ados – Jeunesse en Moselle et Madon

Six communes de Moselle et Madon (Chaligny, Bainville-sur-Madon, Maron, Viterne, Thélod et Xeulley) s'associent afin de poursuivre le projet d'animation mutualisé à destination des adolescents de leurs communes mené en 2011. Elles ont décidé de mutualiser leurs moyens pour permettre l'embauche de trois animateurs par la Communauté de Communes Moselle et Madon.

Au moyen d'un projet éducatif partagé, les trois animateurs conduisent au quotidien et tout au long de l'année, au sein de chacune des communes, un travail de rue pour aller à la rencontre des jeunes, conduisent des projets (manifestations, séjours, chantiers ...), des activités régulières, des accueils jeunes, des accompagnements individuels et collectifs destinés à rendre les jeunes acteurs de leurs loisirs et acteurs citoyens de leur territoire.

Ils mènent leur action à trois niveaux : communal, à l'échelle de deux à six communes, et à l'échelle du territoire Moselle et Madon.

Les animateurs (trois temps plein en CDD d'un an dont un CUI) sont embauchés par la communauté de Communes Moselle et Madon, et mis à disposition des communes en contrepartie d'une participation financière de celles-ci.

L'action globale est pilotée par le groupe élus référents jeunesse de la communauté de communes, garant du projet éducatif global.

Parallèlement, au sein de chaque commune, un comité de pilotage composé d'élus et d'associations locales, définit les orientations de travail à l'échelle de leur commune.

Ils sont accompagnés sur le plan technique par l'agent de développement jeunesse de la communauté de communes.

Une convention signée entre chacune des communes et la communauté de communes fixe les modalités de ce partenariat et les rôles et participations de chacun.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications du Maire et celle de l'adjointe déléguée à l'enfance et à la jeunesse,

Après avoir pris connaissance du dossier et du projet de convention,

Après en avoir délibéré,

Par 14 voix pour et 5 abstentions,

APPROUVE le projet dans son ensemble et décide d'y adhérer,

FIXE la participation de la commune à 15 000 € pour l'année, sous réserve de l'obtention des subventions afférentes au projet et ouvrira les crédits au budget,

APPROUVE la participation de l' élu référent jeunesse de la commune au comité de pilotage du projet.

AUTORISE le Maire à signer la convention et tout document afférent à cette affaire.

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS	
N° Délibération	Objet
2012-01-01	DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEME - 8.1 - Enseignement – Fermeture de l'école maternelle du Centre
2012-01-02	AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – 9.1 Autres domaines de compétence des communes – Projet Ados-Jeunesse en Moselle et Madon

Membres du Conseil Municipal	Signature
PINHO Filipe	
KREMER Alain	
BARTHELEMY Christiane	Excusée
HESS Francis	
HOLWECK Marie-Françoise	
PERISSE Serge	
CHARPENTIER Patrick	
CHUARD Jean-Luc	
CIAPPELLONI Claude	
DUBOIS Yves	Absent
GERDOLLE Claudine	Absente
GRBIC Milos	
HORNBECK Christian	
JACQUOT Michel	
KALTENECKER Rachel	
MARQUIS Philippe	Absent
MAZZUCOTELLI Anne-Marie	Excusée
NOEL Catherine	
OLDRINI Sophie	
PERROT Jean-Louis	
ROUGEAUX Géraldine	Excusée
SIMON Alain	
WAZYLEZUCK Florence	